



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 44 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200608-2020_095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2020
Affichage : 17/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 08 juin 2020
Délibération N° 2020/095
Désignation des membres du conseil municipal appelés à
siéger à la commission communales des impôts directs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L.2121-32 du C.G.C.T stipule que le Conseil Municipal dresse la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément 1650 du Code Général des Impôts.

Il convient de procéder à la désignation de membres titulaires et de membres suppléants appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

**Sur proposition de Monsieur le Maire
LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE**

Membres titulaires :

Pierre Pugliesi
Jean-François Luccioni
Pierre-Laurent Audisio
Camille Bernard
Danielle Flamencourt
Christian Bacci
Stéphane Sbraggia

Membres suppléants :

Annie Costa
Simonie Guerrini
Christophe Mondoloni
Sébastien Deliperi
Laetitia Maroccu
Isabelle Falchi
Dominique Carlotti

VOTE

Par 38 voix pour et 7 abstention(s)

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LÉ MAIRE
Laurent MARCANGELI

